

Demande d'autorisations liées à des affaires de droit des réfugiés pendant la COVID-19

Utilisez le présent formulaire pour demander des autorisations de deux heures supplémentaires pour la préparation à une audience devant la SPR.

Critères d'admissibilité à une autorisation de deux heures supplémentaires:

1. La date d'audience de la demande d'asile se situe entre le 20 juillet 2020 et le 31 mars 2023
2. L'autorisation des services relatifs à une audience en droit des réfugiés a déjà été accordée et ajoutée au certificat.

Numéros de certificat : Audience devant la SPR

- | | |
|-----|-----|
| 1: | 11: |
| 2: | 12: |
| 3: | 13: |
| 4: | 14: |
| 5: | 15: |
| 6: | 16: |
| 7: | 17: |
| 8: | 18: |
| 9: | 19: |
| 10: | 20: |

Confirmation

Je confirme qu'à ma connaissance, cette demande satisfait aux critères d'admissibilité exigés et l'information fournie est exacte et véridique.

Nom :

Date :

Signature :

Soumettez le présent formulaire à la page des autorisations ou modifications à un certificat. Le formulaire peut contenir plusieurs demandes relatives à des certificats différents (soumettez le formulaire sur *Aide juridique en ligne*, sous le premier numéro de certificat) et sélectionnez « 102 Documents d'autorisation devant la SPR »

--	--	--

Les renseignements personnels figurant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi de 2020 sur les services d'aide juridique* aux fins de paiement des comptes, d'enquêtes et de l'administration de la *Loi sur les services d'aide juridique*.

Les questions à ce sujet doivent être adressées à l'agent(e) de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, à fippa@lao.on.ca ou au 1 800 668-8258.



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO